AR PREFECTURE
006-240600593-20210325-210319-DE
Reçu le 01/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT

des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :

Soutien au développement des actions culturelles et de loisirs : dotation spécifique aux communes 2020

Décision n° 21 03 19

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : *Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallaury, Madame Christiane Blanc-Ricort, formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés : *Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda ; Madame Nicole Colombo par Armand Gasiglia.*

Absents : *Messieurs Robert Nardelli, Cyril Piazza, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo.*

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Gérard Branda, Vice-président chargé des équipements culturels et sportifs, rappelle que la politique communautaire en faveur des actions culturelles et de loisirs, telle que déclinée dans le SCoT, vise à promouvoir une offre diversifiée dans un souci d'équilibre et de maillage du territoire en développant les loisirs de proximité nécessaires à une vie locale attractive. Dans ce cadre, il a été décidé d'aider les communes à organiser leurs manifestations traditionnelles en participant financièrement à la location de chapiteaux.

Il rappelle également les modalités de règlement financier établies comme suit : les communes payent directement les fournisseurs et la communauté de communes leur verse une dotation de solidarité spécifique correspondant aux coûts engendrés par la location de chapiteaux, étant précisé que cette dotation pourra être versée en plusieurs fois, en fonction des besoins échelonnés des communes.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid, lors de l'adoption du budget 2020, l'enveloppe consacrée au soutien à la location des chapiteaux avait été limitée à 31 000 € au lieu des 61 800 € en 2019. Également au lieu de recenser les besoins des communes, il a été plutôt proposé d'attendre de recevoir les factures réellement acquittées par les communes.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

AR PREFECTURE
006-240600593-20210325-210319-DE
Reçu le 01/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite à la relance effectuée fin 2020 auprès des communes pour savoir si elles avaient réellement eu des frais de ce type, la CCPP a reçu les retours de 3 communes.

A ce titre, le vice-président propose de verser :
-à la commune de L'Escarène une dotation de 10 308,00 €
-à la commune de Peillon une dotation de 2 500,00 €
-à la commune de Coaraze une dotation de 2 280,00 €

Au total, ce soutien s'élève à 15 088 € TTC, soit largement en dessous de l'enveloppe initialement dédiée.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,

Vu la politique communautaire en faveur des actions culturelles et de loisirs,

Considérant les frais engendrés par la location d'un chapiteau pour l'organisation, sur les communes concernées, de diverses manifestations :

- décide de verser :

-à la commune de L'Escarène une dotation de 10 308,00 € ;
-à la commune de Peillon une dotation de 2 500,00 € ;
-à la commune de Coaraze une dotation de 2 280,00 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS - 06 -
55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC